

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL96

présenté par
M. Iordanoff

ARTICLE 2

À la troisième phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« garde des sceaux, ministre de la justice, sur avis de la formation plénière du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à confier au CSM le pouvoir de nomination des membres du collège d'évaluation à 360°.